

Questions

1 – Je viens du Canada. Est-ce-que je peux voyager à SPM ?

OUI, si vous êtes en mesure de présenter un justificatif de statut vaccinal contre la Covid-19.
Pour les personnes ne pouvant justifier d'un statut vaccinal, un motif impérieux reste obligatoire.

2 – Les mineurs (non vaccinés) seront-ils soumis à une mesure de quarantaine?

Les personnes mineures accompagnant une ou des personnes majeures munies d'un justificatif de statut vaccinal, ne seront pas soumis à une mesure de quarantaine.

Par contre, les mineurs voyageant seul ou accompagnant une personne sans justificatif de statut vaccinal seront placés en quarantaine pour une durée de 7 jours.

3 – Qu'est-ce qu'on entend par un justificatif du statut vaccinal ?

Le justificatif du statut vaccinal doit permettre d'attester d'un schéma vaccinal complet par l'un des vaccins contre la Covid-19 ayant fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché délivrée par l'agence européenne du médicament.

Vaccins Moderna, Pfizer, et AstraZeneca :

- Pour tous les voyageurs : 2 doses (ou 1 dose pour les personnes ayant été infectées par la Covid-19) + pour les personnes de 18 ans et plus avoir reçu une dose de rappel au plus tard 9 mois suivant la dernière dose requise.
- Pour tous les voyageurs à destination du Canada : 14 jours après la 2ème injection

Vaccin Janssen : dose unique + 7 jours après une dose de rappel de vaccin à acide ribonucléique (ARN)

4 – Le test PCR effectué 7 jours après l'arrivée sur le territoire est-il maintenu ?

OUI. Le test PCR à J+7 est proposé GRATUITEMENT à l'ensemble des voyageurs arrivant sur le territoire (sans distinction entre les personnes vaccinées et non vaccinées). Il s'agit d'une mesure permettant de protéger le territoire et de protéger ses proches.

5 – Quelle est la définition d'un transit au Canada ?

A l'heure actuelle, conformément à la réglementation canadienne, les personnes en transit sur le territoire canadien ne sont pas soumises à l'obligation vaccinale.

Cependant, une personne est considérée en transit uniquement si elle demeure exclusivement dans la zone de transit, jusqu'à son départ du Canada, dans l'espace de transit isolé au sens de l'article 2 du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés de l'aérodrome.

Dans les faits, et plus particulièrement pour le passager au départ ou à destination de l'archipel, il doit voyager via Montréal avec la compagnie Air France et ne pas avoir avec lui d'animaux de compagnie. Sans ces conditions, le voyageur ne sera pas considéré en transit car il devra effectuer des formalités administratives à l'entrée sur le territoire canadien (ex: enregistrement bagage, formalités animaux de compagnie,...).

6 – Quel test pour le Canada ?

Test PCR négatif de moins de 72h ou un test antigénique réalisé par un professionnel daté de moins de 24h ou un test PCR positif de plus de 10 jours et de moins de 180 jours avant le déplacement.

7 – Comment et quand je dois remplir la fiche de traçabilité numérique européenne?

Retrouvez ci-dessous dans quel cas de figure la fiche de traçabilité numérique européenne doit être complétée :

- Trajet SPM/Métropole via Halifax ou St-Jean de Terre-neuve :
 - Compléter le formulaire en ligne en cochant vol non direct et en indiquant le premier vol au départ du Canada (Halifax/Montréal ou St-Jean/Montréal) + poursuivre en indiquant le deuxième vol vers la Métropole

- Trajet SPM/Métropole via Montréal :
 - Compléter le formulaire en cochant vol direct et en indiquant le vol au départ de Montréal vers Paris

- Trajet SPM/Métropole via le vol direct : pas de formulaire

- Trajet Métropole/SPM via le vol direct : pas de formulaire

- Trajet Métropole/SPM via Montréal : pas de formulaire

- Trajet Métropole/SPM via Halifax avec une nuit à Halifax : pas de formulaire

- Trajet Métropole/SPM via St-Jean de Terre-Neuve avec une nuit à St-Jean : pas de formulaire

- Trajet Métropole/SPM via Halifax avec une nuit à Montréal :
 - Compléter le formulaire en ligne en cochant vol non direct et en indiquant le premier vol au départ de Montréal vers Halifax + poursuivre en indiquant le deuxième vol Halifax/St-Pierre